BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons!

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 005 /95/ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION REVISEE DU COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°01/92/ADP du 17 Juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 20 Avril 1995
et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Convention révisée du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) signée à PRAIA le 22 Avril 1994.

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
Ouagadougou, le 20 Avril 1995

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président de Séance

Mme Marie Madeleine OUEDRAOGO
3ème Vice-Présidente

BURKINA FASO
Assemblée des Députés du Peuple